

CONSULTATION PUBLIQUE

Mercredi 15 mai 2019 à 19 h
Centre communautaire Lebourgneuf
1650, boulevard La Morille
Salle multifonctionnelle

Le conseil d'arrondissement des Rivières a mandaté le conseil de quartier de Neufchâtel-Est-Lebourgneuf pour vous consulter relativement au projet de modification R.C.A.2V.Q 247. Ce projet propose des modifications à la réglementation d'urbanisme dans votre secteur (voir carte au verso).

Vous êtes invités à formuler vos questions et vos commentaires lors de l'assemblée publique de consultation prévue dans le cadre de la séance ordinaire du conseil de quartier.

Déroulement de la rencontre

19 h Ouverture de la rencontre

19 h 05 Début de l'assemblée publique de consultation

- ⇒ Explication du déroulement
- ⇒ Présentation du projet de modification
- ⇒ Questions et commentaires du public
- ⇒ Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier

Fiche synthèse du projet disponible sur :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier
(choisissez « Neufchâtel-Est-Lebourgneuf » dans le menu déroulant)



Besoins particuliers

Nous en faire part au plus tard le 13 mai

BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!

CONSULTATION PUBLIQUE

Mercredi 15 mai 2019 à 19 h
Centre communautaire Lebourgneuf
1650, boulevard La Morille
Salle multifonctionnelle

Le conseil d'arrondissement des Rivières a mandaté le conseil de quartier de Neufchâtel-Est-Lebourgneuf pour vous consulter relativement au projet de modification R.C.A.2V.Q 247. Ce projet propose des modifications à la réglementation d'urbanisme dans votre secteur (voir carte au verso).

Vous êtes invités à formuler vos questions et vos commentaires lors de l'assemblée publique de consultation prévue dans le cadre de la séance ordinaire du conseil de quartier.

Déroulement de la rencontre

19 h Ouverture de la rencontre

19 h 05 Début de l'assemblée publique de consultation

- ⇒ Explication du déroulement
- ⇒ Présentation du projet de modification
- ⇒ Questions et commentaires du public
- ⇒ Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier

Fiche synthèse du projet disponible sur :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier
(choisissez « Neufchâtel-Est-Lebourgneuf » dans le menu déroulant)



Besoins particuliers

Nous en faire part au plus tard le 13 mai

BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!

CONSULTATION PUBLIQUE

Mercredi 15 mai 2019 à 19 h
Centre communautaire Lebourgneuf
1650, boulevard La Morille
Salle multifonctionnelle

Le conseil d'arrondissement des Rivières a mandaté le conseil de quartier de Neufchâtel-Est-Lebourgneuf pour vous consulter relativement au projet de modification R.C.A.2V.Q 247. Ce projet propose des modifications à la réglementation d'urbanisme dans votre secteur (voir carte au verso).

Vous êtes invités à formuler vos questions et vos commentaires lors de l'assemblée publique de consultation prévue dans le cadre de la séance ordinaire du conseil de quartier.

Déroulement de la rencontre

19 h Ouverture de la rencontre

19 h 05 Début de l'assemblée publique de consultation

- ⇒ Explication du déroulement
- ⇒ Présentation du projet de modification
- ⇒ Questions et commentaires du public
- ⇒ Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier

Fiche synthèse du projet disponible sur :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier
(choisissez « Neufchâtel-Est-Lebourgneuf » dans le menu déroulant)



Besoins particuliers

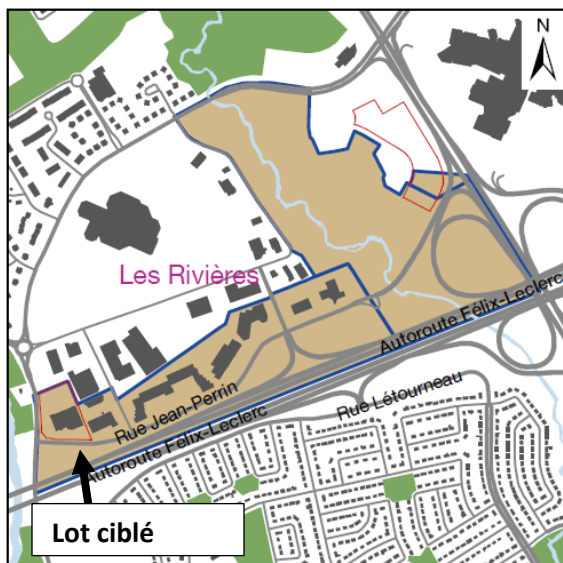
Nous en faire part au plus tard le 13 mai

BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!

Modifications proposées :

Le projet de modification R.C.A.2V.Q. 247 prévoit des modifications au Règlement R.C.A.2V.Q 4 relativement à la zone 21710Cc, située à l'intérieur d'un parc industriel. Les modifications prévoient:

- Augmenter la hauteur maximale des enseignes, de 4,5 mètres à 6 mètres.
- Augmenter la superficie totale maximale des enseignes, de 6 à 10 mètres carrés.
- Retirer l'obligation que les enseignes soient aménagées sur socle.



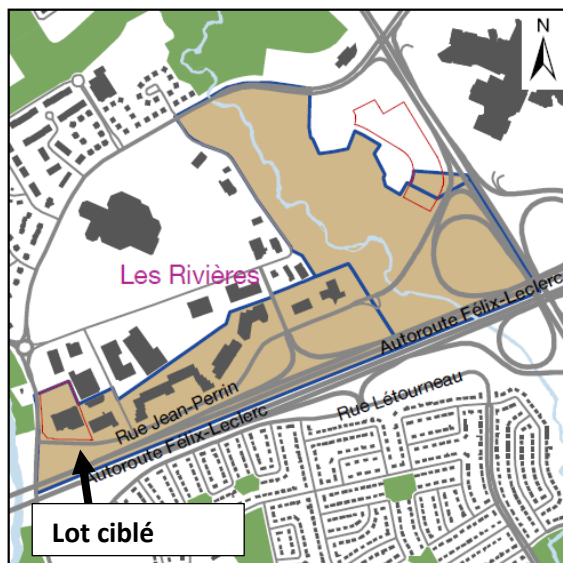
Renseignements :

M. Jason Fournier
Conseiller en consultations publiques
418 641-6411, poste 3720
jason.fournier@ville.quebec.qc.ca

Modifications proposées :

Le projet de modification R.C.A.2V.Q. 247 prévoit des modifications au Règlement R.C.A.2V.Q 4 relativement à la zone 21710Cc, située à l'intérieur d'un parc industriel. Les modifications prévoient:

- Augmenter la hauteur maximale des enseignes, de 4,5 mètres à 6 mètres.
- Augmenter la superficie totale maximale des enseignes, de 6 à 10 mètres carrés.
- Retirer l'obligation que les enseignes soient aménagées sur socle.



Renseignements :

M. Jason Fournier
Conseiller en consultations publiques
418 641-6411, poste 3720
jason.fournier@ville.quebec.qc.ca

Modifications proposées :

Le projet de modification R.C.A.2V.Q. 247 prévoit des modifications au Règlement R.C.A.2V.Q 4 relativement à la zone 21710Cc, située à l'intérieur d'un parc industriel. Les modifications prévoient:

- Augmenter la hauteur maximale des enseignes, de 4,5 mètres à 6 mètres.
- Augmenter la superficie totale maximale des enseignes, de 6 à 10 mètres carrés.
- Retirer l'obligation que les enseignes soient aménagées sur socle.



Renseignements :

M. Jason Fournier
Conseiller en consultations publiques
418 641-6411, poste 3720
jason.fournier@ville.quebec.qc.ca